



## Respect de l'intimité dans un jardin, suite à élagage

Par **phildrome**, le **18/03/2009** à **19:38**

Bonjour à tous

Je me lance dans une explication longue mais juste.

Nous habitons en centre d'une petite ville du sud. Nous avons un jardin protégé par des murs en pierre de presque 3 m de haut, donc vraie tranquillité.

piscine dans le jardin, tonnelle barbecue...

aucune vision de l'extérieur de ce qui se passe dans le jardin...

Derrière chez nous, et en surplomb, il y a un terrain communal, non entretenu donc génial pour nous, totale liberté dans notre chez nous.

Cela fait plus de 8 ans que nous habitons en tant que propriétaires de cette maison et l'ancien propriétaire a toujours connu cette situation.

Cette semaine, élagage, nettoyage de la friche qui nous surplombe. Création d'un chemin piétonnier.

Le résultat est que, n'importe qui passant sur ce chemin a une belle vue chez nous.

Mon épouse qui a besoin (pour des raisons de santé) de prendre le soleil, ne peut donc plus s'allonger tranquillement, ne peut à la rigueur plus sortir sans qu'on puisse épier ses faits et

gestes.

Le respect de la vie privée est bafoué.

Quelle solution ?

De plus je pense que la maison a subit une moins value importante

merci de vos réponses

a+  
phil

Par **frog**, le **18/03/2009** à **19:53**

[citation]piscine dans le jardin, tonnelle barbecue...

[...]

Quelle solution ? [/citation]

Vous pouvez déjà sans doute relativiser sur vos conditions de vie que bien des gens vous envieraient. :-)

Quant à être vu dehors en maillot de bain, où est le problème ?

Par **phildrome**, le **18/03/2009** à **20:35**

Le pb est la question du respect de la vie privée, nous ne pouvons plus vivre dehors avec tranquillité, nos faits et gestes sont à la vue de tous, suite à cet élagage.

Quid de la moins value de la maison ?

Quant au pseudo standing, un piscine hors sol... dans la drome vaut mieux une tonnelle car si tu restes au soleil tu cuis, et le barbecue rien que de plus banal.

Je pense que personne n'aimerait du jour au lendemain sans avoir été prévenu, que n'importe qui puisse épier nos faits et gestes.

Donc je cherche des infos pour pouvoir arriver à ce que la mairie nous "isole" de la vue de tous. Je n'ai rien contre un sentier piétonnier, mais je veux rester libre chez moi.

amicalement

a+  
phil

Par **augustin**, le **19/03/2009** à **12:01**

bonjour

Un terrain vide a coté de chez soi est, malheureusement, destiné un jour à se remplir. D'autant plus s'il est communal, il peut être destiné a recevoir un équipement public, un chemin piétonnier dans votre cas (cela aurait pu être une déchèterie - *je sais, c'est de l'humour de mauvais gout*).

Si les promeneurs ont maintenant une vue chez vous, c'est que ce chemin se situe au niveau du haut du mur. Il y a donc peut être une possibilité de rehausser celui-ci.

Avez vous rencontré le maire pour lui faire part de ce problème ?

Quand à la perte de valeur, c'est un élément très subjectif. Avez vous eu l'intention de vendre votre maison auparavant ? Avez vous eu des propositions d'achat qui ont échoué du fait de la création de ce chemin ? La moins value que vous apportez à votre maison est plus d'ordre affectif et personnel que d'ordre immobilier.

Par **phildrome**, le **19/03/2009** à **14:46**

Merci de la réponse

juridiquement j'avance mais avec peu d'espoirs, j'avais bien l'intention de vendre depuis un an, et la perte sera bien réelle, je l'estime aux alentours de 30 à 50000 euros, sauf si la mairie me permet de faire des aménagements qui me remettrons l'abri des regards.

C'est bien mal engagé tout ça